



Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma

La Direction Préfectorale de Tanger
Ordonnancement Chargé de la Gestion
et des Ventes Des Marchandises

Tanger- ville, le 14/03/2018

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 02/2018

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et des ventes des marchandises de la Direction Préfectorale de Tanger, porte à la connaissance des enchérisseurs que dans le **cadre des ventes permanentes**; le service procédera respectivement à partir du **27-28/03/2018** à la vente aux enchères publiques des véhicules et des motocycles.

Elles auront lieu au GARAGE MRABET à partir du 11H00.

Conditions de la vente :

- ◆ **Pour toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Tanger- ville un chèque certifié de 50.000 dhs, libellé au nom de ce dernier.**
- ◆ Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- ◆ La vente sera consentie à **l'enchérisseur le plus offrant** retenu par l'Administration.
- ◆ Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- ◆ Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant,
- ◆ Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- ◆ Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- ◆ Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- ◆ Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- ◆ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- ◆ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- ◆ Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

L'ordonnateur chargé de la gestion et des ventes
Des marchandises saisies ou abandonnées
En Douanes

JAMAL TAHRGUIT

Télé: 0539328439

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

LES LISTES NON DEFINITIVES

Marque	Matricule	Affaire/Dépôt	Date Affaire	Visite C.I
Mercedes sprinter	2174JCG	473896	23/09/2017	CIRCULATION
Mercedes sprinter	FB932A	473880	13/09/2017	CIRCULATION
RENAULT KANGO	55721B6	2199 TV	24/10/2017	CIRCULATION
Renault Clio	24706H1	557 TV	27/02/2018	FERRAILLE
Nissan	58395A33	145 TV	16/01/2018	FERRAILLE
REMORQUE	CA01252R	89 TV	10/01/2018	FERRAILLE
VW GOLF	1879FSY	174 TV	19/01/2018	FERRAILLE
PEUGEOT 405	5661A1	235 TV	25/01/2018	FERRAILLE
MERCEDES	SANS	218 TV	23/01/2018	FERRAILLE
FIAT UNO	29953A40	163 TV	25/01/2018	FERRAILLE
VW GOLF	59281A40	571 TV	28/02/2018	FERRAILLE
VW GOLF	32206A10	35 TV	05/01/2018	FERRAILLE
SEAT	56384A40	35 TV	05/01/2018	FERRAILLE
NISSAN	AK202PA	0473839	17/09/2017	FERRAILLE
RENAULT SCENIC	7488JBS	AOUAMA	29/08/2016	FERRAILLE